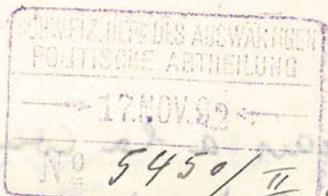


Légation de Suisse  
en  
France.

Paris, (4, rue Cambon) le 16 novembre 192

( Prière de rappeler le numéro ci-contre )

N<sup>o</sup> 26/75



Monsieur le Conseiller fédéral,

Depuis 8 jours, le Ministre des Finances, M. Rouvier est constamment sur la sellette; la Chambre a discuté par des motifs électoraux le projet de réforme des droits sur les boissons; à côté de cela des questions politiques dont dépendait l'existence même du Ministère étaient soulevées; M. Rouvier n'avait manifestement guère le temps de s'occuper guère de la Conférence monétaire américaine & j'ai tenu d'autant plus volontiers à m'abstenir d'aller le voir que je comptais arriver à connaître sa pensée par une autre voie. Je me suis rendu hier soir chez M. Tirard, premier

Monsieur  
Monsieur Droz  
Chef du Département des Affaires Étrangères  
Division politique  
Berne



délégué français à la conférence de  
Bruxelles & lui ai demandé s'il  
avait maintenant des instructions.

M. Tirard a répondu qu'il  
courait depuis quinze jours à droite &  
à gauche sans pouvoir obtenir la  
moindre information sur les  
propositions des Américains ou de  
quelqu'autre puissance en vue de la  
conférence de Bruxelles; il est donc  
dans l'obscurité complète, ou, tout  
au moins, il en est réduit à des  
impressions personnelles qu'il a  
résumées à peu près comme suit:

M. Magnin a tort lorsqu'il  
émet l'opinion que la France aurait  
dû décliner l'invitation des États-Unis;  
comme il est certain que la conférence  
échouera, les États-Unis n'auront  
qu'à s'en prendre à eux-mêmes de  
leur initiative, tandis que, si la France

avait refusé, ils auraient fait retomber sur la France toute leur mauvaise humeur. Quant au fond de la question, la France n'a aucun intérêt à faciliter aux producteurs d'argent l'écoulement du métal blanc puisque la France est encombrée à l'intérieur de ses anciens écus, sans parler de ceux de la Belgique & de l'Italie, & que d'autre part la France a le bonheur d'avoir autant d'or qu'elle en veut ou qu'elle en a besoin, l'argent n'ayant pas chassé l'or de chez elle, contrairement à la loi Graham.

M. Tirard a ajouté qu'il avait cherché à voir M. Ribot pour savoir de lui sous quelle forme devait être présentée cette opinion; au point de vue politique, M. Ribot dit-il qu'on la formule carrément pour que

les Américains se le tiennent dit une fois  
pour toutes ou bien M. Ribot désire-  
t-il que ce refus soit déguisé sous  
les formes les plus polies ou même  
qu'il ne soit pas formulé du tout, ce  
qui est encore une manière polie de  
ne rien faire? M. Tirard ne  
pouvant joindre M. Ribot a provoqué  
à grand peine hier une réunion  
chez M. Rouvier. M. Ribot n'est  
pas venu & pour la première fois,  
M. Tirard a pu entretenir, pendant  
quelques instants seulement le  
Ministre des Finances de la  
Conférence de Bruxelles.

M. Rouvier s'est déclaré  
d'accord avec le fond de  
l'attitude proposée par M. Tirard;  
mais n'a pu lui donner de

directions quant à la forme. — En ce qui concerne l'attitude à prendre par la délégation française ~~à~~ l'égard de propositions qui pourraient être faites pour modifier la convention de 1885 (l'Union latine). M. Rouvier n'a connaissance d'aucune ouverture de l'Italie; si elle fait des propositions, il faut l'écouter, mais ne pas prendre d'initiative; M. Magnin est beaucoup trop hostile à l'Italie en matière monétaire & pas plus le Conseil de Régence de la Banque de France que le Gouvernement ne sont disposés à suivre M. Magnin. Une dénonciation de l'Union latine pourrait devenir le conséquence de pourparlers imprudents; cette dénonciation serait une faute politique grave & serait, en outre, une faute

économique, car l'Italie serait obligée d'emprunter pour payer les écus; qui lui prêterait? On ne veut pas laisser faire d'emprunt italien à Paris & si la France oblige l'Italie à faire un emprunt, c'est plus ou moins acceptés que cet emprunt soit émis à Paris, ce qui ne se peut pas, car c'est la même chose que si la France achetait tout le titre de la rente italienne. Enfin & surtout, M. Rouvier a résumé comme suit en ce qui concerne l'Union latine: "Ne faites rien qui m'oblige  
 "à apporter la question de l'Union  
 "latine devant le parlement français,  
 "car si la question est portée devant  
 "le Parlement, l'union est perdue, ce  
 "que nous ne voulons pas"

---

les déclarations de M. Rouvier me  
paraissent fort prudentes au point de vue  
de la politique générale. Je vais presque  
jusqu'à dire que la dénonciation de  
l'Union latine par la France peut  
amener la guerre. Je conseillerais  
le Parlement français pour ajouter que  
M. Rouvier est dans le vrai lorsqu'il  
émet l'opinion qu'une discussion, même  
pour une modification de détail à la  
convention de 1885, amènerait pour  
ainsi dire nécessairement, inéluctablement,  
l'adoption d'une motion invitant le  
Ministère à dénoncer l'Union. Ce n'est  
pas l'intérêt actuel de la Suisse & je  
me permets de recommander une grande  
prudence à cet égard de la part de notre  
délégation.

---

M. Hamoteaux, Directeur des affaires commerciales au Ministère des Affaires Étrangères, n'a encore eue avis au sujet de la date de la réunion préliminaire des délégués de l'Union latine à Bruxelles. Mais le représentant de la Belgique à Paris m'a dit qu'il venait d'annoncer à M. Ribot que cette réunion préliminaire aurait lieu le 21 au Ministère des Finances à Bruxelles; l'heure n'est pas encore connue. Veuillez en aviser télégraphiquement M. Cramer-Frey. — M. Tirard a reçu récemment la visite d'un jeune M. de Lavelaye se disant secrétaire général de la future conférence américaine, qui avait proposé la date du 19, mais M. Tirard s'était récrié & avait refusé

(G. W. K. H. S.)  
17/12/92

de perdre 3 jours pour une réunion qui  
durera peut-être une demi-heure. Il  
serait prudent de tlégraphier à  
M. Rivier pour tirer définitivement &  
officiellement d'affaire au clair.

C. G. W. K.  
17/11 92)

J'ai eu l'honneur de recevoir ce  
matin les instructions & les pouvoirs du  
Conseil fédéral.

Après, Monsieur le Conseiller  
fédéral, les assurances de ma haute  
considération.

Lardy

Abschrift dem Herrn.

- Frey uter sandt

am 17 Nov. 1892

Miss. P. A.